Résolution du Conseil confédéral de la CSMF – 2 février 2020

Le Conseil Confédéral extraordinaire de la CSMF, réuni ce dimanche 2 février, a analysé la situation nouvelle créée par la transformation de sa branche spécialiste “Union des médecins spécialistes confédérés-UMESPE” en un nouveau syndicat autonome “Avenir Spé”, qui se place en dehors de la CSMF.

Le Conseil Confédéral a réaffirmé son attachement indéfectible au caractère poly catégoriel de la CSMF, qui rassemble et défend les médecins spécialistes en médecine générale et de toutes les autres spécialités. C’est ce caractère poly catégoriel qui fait la force de la CSMF. La division affaiblit la représentation des médecins libéraux; elle est contraire à la défense de leurs intérêts.

Le Conseil Confédéral a décidé d’accueillir dans la CSMF le syndicat “Les Spécialistes CSMF”, qui représentera la branche des médecins spécialistes de la CSMF.

Le Conseil Confédéral appelle toutes les spécialités et tous les médecins spécialistes autres que généralistes à ne pas céder à la tentation du repli et de l’isolement identitaire ; il les invite à rejoindre “les Spécialistes CSMF”.

L’heure est aujourd’hui à la coordination entre tous les médecins, à la prise en charge en équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle. L’isolement corporatiste est une vision tournée vers le passé.

Le Conseil Confédéral décide de poursuivre avec enthousiasme la rénovation de la CSMF afin de rassembler et défendre tous les médecins quelle que soit leur spécialité et leur mode d’exercice. C’est la nature même de la CSMF, le syndicat de tous les médecins.

Vive la CSMF !